

Compte rendu de la réunion du 28 juin 2016 d'information des candidats  
au concours de science politique

Le président du jury, M. Yves POIRMEUR, présente les membres du jury.

A leur tour, les candidats se présentent et indiquent leur statut ou absence de statut.

Le président précise qu'il y a 36 candidats inscrits et que le nombre de postes sera connu début novembre. Il espère un nombre d'emplois égal sinon supérieur qu'au concours précédent.

Le concours d'agrégation est un concours national sans fléchage de postes. C'est un recrutement de politistes généralistes capables de traiter tous les champs de la science politique.

C'est un concours et pas un examen donc il faut être prudent sur la signification des échecs. Il faut être le meilleur contre soi-même mais aussi contre les autres candidats, c'est une compétition difficile notamment du fait du faible nombre de postes. Il faut être capable de rivaliser sur la durée avec les autres candidats. Il faut donc relativiser la signification des résultats.

Le président souhaite qu'il y ait un respect mutuel entre les candidats et le jury.

Il rappelle que toutes les informations concernant le déroulement et l'organisation du concours, ainsi que le règlement du concours sont affichés sur le site du ministère. Il en est de même des notes d'information sur le déroulement du concours et des calendriers. Les candidats doivent régulièrement consulter le site du ministère. Après cette réunion, les candidats n'auront plus de contact direct avec le jury en dehors des leçons. Pour toute demande, ils devront obligatoirement s'adresser au service du ministère par courriel ([martine.vincent@education.gouv.fr](mailto:martine.vincent@education.gouv.fr)).

Il indique que l'ordre de passage est l'ordre alphabétique du nom d'usage indiqué sur la déclaration de candidature ou à défaut du nom de famille.

4 lettres seront tirées au sort lors de cette réunion, elles définiront l'ordre de passage des candidats aux 4 épreuves. C'est un nouveau mode de tirage au sort qui a été choisi pour tenter de réduire les inégalités de traitement des candidats.

Le président donne lecture du règlement du concours avec les commentaires suivants :

- affichage des calendriers sur le site, les calendriers valent convocation. Il n'y a pas de convocation individuelle, c'est un point très important.
- les épreuves se dérouleront du lundi au vendredi à partir du 21 novembre 2016.
- pour la 1<sup>ère</sup> épreuve, il y aura 6 candidats par jour (passage à 9 - 10 - 11 heures et 14 - 15 et 16 heures).
- l'utilisation du Powerpoint est à l'appréciation des candidats, elle doit être conçue pour valoriser le travail, il faut en faire une utilisation optimale.
- il n'y a pas l'obligation à fournir la thèse mais c'est un élément qui vaut dans une carrière d'enseignant chercheur et le jury engage les candidats à la fournir

- la date limite d'envoi des travaux et documents est fixée au 8 juillet 2016 mais le jury conseille aux candidats de les envoyer le plus tôt possible
- l'envoi d'une clef USB contenant les travaux et documents doit faciliter le transport des documents mais ce n'est pas une obligation. Pour les documents qui ne seraient pas numérisables s'en tenir à un envoi papier. Les candidats doivent s'assurer que les documents de la clef USB soient lisibles.
- la discussion de la 1<sup>ère</sup> épreuve porte sur les travaux qui ont fait l'objet d'un envoi aux rapporteurs. Elle portera aussi sur ce que les travaux apportent et impliquent dans le raisonnement.
- pour les leçons en loge les candidats doivent apporter boisson et nourriture, il n'y a pas de pause prévue pour les repas.
- la liste des ressources électroniques est sur le site du ministère et les candidats ont accès à la bibliothèque de Sciences Po. Le président indique que 8 heures de préparation c'est court ; cela implique des candidats une bonne maîtrise des données documentaires. L'abondance de ressources ne présage pas de la qualité des leçons.

Le président détaille les épreuves :

Pour l'ensemble des épreuves, le jury ne cherchera pas à recruter des enseignants ou des directeurs de recherches type CNRS mais des enseignants chercheurs ; les deux versants sont importants, enseignement et recherche.

Le recrutement par le concours d'agrégation n'est pas un recrutement ciblé, fléché sur des caractéristiques de postes pour servir spécifiquement l'établissement. C'est un recrutement de type généraliste qui évalue la maîtrise de la discipline, l'utilisation des savoirs scientifiques, les capacités pédagogiques. La dimension pédagogique est très importante.

- l'épreuve sur travaux : elle a une valeur particulière, c'est celle à partir de laquelle se fait une première sélection sur les valeurs scientifiques. La note synthétique de présentation des travaux est très importante car elle est le seul document que les membres du jury non rapporteurs auront sur le candidat, elle a donc un caractère stratégique.

- 1<sup>ère</sup> leçon en loge : elle permet de vérifier la maîtrise d'un sous champ de la discipline choisi par le candidat dans lequel il doit exceller. La matière doit être bien maîtrisée mais le candidat doit faire montre de capacités pédagogiques.

- 2<sup>ème</sup> leçon en loge : elle permet de mesurer une culture large, historique, scientifique, générale, mesurer la capacité à problématiser sur des compétences aussi étendues, à trouver un angle interprétatif, à construire un cadre analytique

- 3<sup>ème</sup> leçon en loge : mesurer la capacité de synthèse du candidat, son aptitude à donner une cohérence à l'ensemble du dossier. Dans ce dossier il y aura pour partie des documents en langue anglaise ce qui est une innovation très utile. Le candidat doit donner une ligne directrice, sans faire une dissertation. Il ne doit pas oublier que son analyse doit porter sur le dossier.

- il y a deux chronomètres, un pour le candidat et un pour le jury.

Ce n'est pas un concours d'éloquence. Ce n'est pas un exercice purement formel c'est un exercice pédagogique où il faut de la rhétorique avec du contenu. Il faut de la clarté pédagogique avec des exemples sans en abuser.

Questions/Réponses :

- doit envoyer 2 clefs USB ? - 1 clef USB et 1 dossier papier identique à chaque rapporteur
- peut-on avoir une idée du calendrier du concours ? – 2<sup>ème</sup> épreuve en janvier, la fin du concours est prévue fin mars/début avril
- Peut-on avoir des précisions sur l'accès aux ressources documentaires ? - M. Goudoux , le responsable à l'IEP de Paris, ([michael.goudoux@sciencespo.fr](mailto:michael.goudoux@sciencespo.fr)) donne des précisions. Un badge d'accès sera donné aux candidats pour l'espace bibliographique. Il y aura accès par ordinateur à des ressources électroniques (3 postes), et il y a accès à la bibliothèque de Science Po. Les postes informatiques sont « bridés » (=accès limités sur internet). Une note expliquant l'accès à la bibliothèque de Science Po sera mise en ligne sur le site du ministère.
- possibilité d'actualiser la notice individuelle qui figure dans le dossier de candidature ? – Oui, la note peut évoluer
- peut- on proposer des ouvrages non publiés ? - Oui, à condition d'avoir une pièce attestant que la publication est en cours, par exemple, avoir un justificatif d'un comité de lecture, d'une maison d'édition ...
- doit- on envoyer la notice, le rapport de soutenance et la liste de toutes les publications ? – Non, que la notice et le rapport de soutenance
- des ordinateurs dans la loge ? – oui, ils sont à la disposition des candidats pour taper leur leçon et pour consulter les bases de données. Pas de matériel propre aux candidats sauf une clef USB vierge.

Tirage au sort des lettres :

**1<sup>ère</sup> épreuve : lettre H**

**2<sup>ème</sup> épreuve : lettre E**

**3<sup>ème</sup> épreuve : lettre G**

**4<sup>ème</sup> épreuve : lettre W**